

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2017

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix sept le VINGT SIX SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2017.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, ~~M.FESSOU Jean-Pierre~~, Mme CABROL Séverine, ~~Mme FROMENT Aurélie~~, ~~M.OLIÉ Erick~~, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, ~~M.REY Loïc~~, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : M.Jean-Pierre FESSOU (procuration à Martine LACAM), Mme FROMENT Aurélie (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane), M.Erick OLIÉ, M Loïc REY (procuration à M. Francis ANDRIEU

Absents non excusés : **Secrétaire de séance** : Mme MASSABIE Solange

Convention agents de voirie pluricommunaux dictant les règles de répartition des charges communes aux deux agents de voirie, au prorata du temps de travail effectué sur chaque commune. Les communes concernées sont Beauregard, Cenevières, Laramière, Limogne en Quercy, Promilhanes, St Martin Labouval et Vidailiac.

Examen de devis

1) *OP 282 Travaux Maison des Associations* : La Boutique du Menuisier pour le remplacement de la totalité des fenêtres de la maison des associations : 22 251,68 € HT / 26 702,02 € TTC.

2) *OP 326 Réhabilitation Mise aux normes Gendarmerie* : La société ATERPLO pour l'établissement du Diagnostic Amiante Avant Travaux sur les bâtiments de la gendarmerie avant d'entamer les ouvrages : 40 échantillons, 2 750 € HT / 3 300 € TTC, si 29 échantillons, 2 255 € HT / 2 706 € TTC

Nouveau dispositif pour travaux d'efficacité énergétique

L'Etat a mis en place un dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE) pour les territoires TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et le PNR est éligible à ce programme et de ce fait les communes du Parc peuvent bénéficier de primes pour de tels travaux.

Nous allons signer 2 conventions :

- 1 avec le Parc, animateur pour la mise en œuvre du dispositif de CEE-TEPCV pour le compte de la commune
- 1 avec TEKSIAL, regroupeur pour valoriser les CEE des communes du Parc, sélectionné par le Parc.

Clôture budget annexe de la zone artisanale suite au transfert de compétence à la CCPLL (loi NOTRE), le budget annexe de la zone artisanale de Rigounenque doit être clôturé à effet du 31 décembre 2016. Les résultats feront l'objet d'une reprise dans le budget principal.

Création secteur TVA et choix du régime

Faisant suite au transfert de la Zone artisanale de Rigounenque à la CCPLL, nous devons créer un secteur distinct soumis à TVA en vue de reverser la TVA sur la cession des terrains à la CCPLL.

Le régime de TVA choisi sera réel normal trimestriel.

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 27 septembre 2017

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,